

Bruges, 26/10/2011

Discours du Président de la République Italienne Giorgio Napolitano à la Cérémonie d'Inauguration de l'Année académique du Collège d'Europe

C'est avec pleine conscience de l'honneur qui m'a été accordé et de l'engagement qui m'a été demandé que j'ai accueilli l'invitation à prendre la parole dans cette cérémonie d'ouverture de l'année académique 2011-2012 du Collège d'Europe. C'est un honneur auquel je suis particulièrement sensible car j'ai depuis longtemps appris à reconnaître dans cette institution une des références les plus éminentes pour la formation de la conscience européenne dans sa continuelle évolution. Je sais combien d'European Civil Servants se sont formés à Bruges sous le signe d'une rigoureuse professionnalité et d'une indépendance absolue, associées au sens des limites et au respect de la sphère des décisions politiques : et celles-ci resteront des conditions essentielles pour l'autorité et l'efficacité que les administrations européennes doivent maintenir et accroître.

Selon la tradition, l'année académique qui commence aujourd'hui est aussi dédiée à une figure d'un profil universel et à un domaine d'intérêt commun crucial : pour 2011-2012, Marie Curie et ce qu'elle représente pour la recherche scientifique et le rôle des femmes. Vous me permettrez de rappeler dans le même esprit un nom italien, celui de la grande scientifique, prix Nobel Rita Levi Montalcini, ainsi que son soutien à la cause des femmes en Afrique et l'engagement civil qui lui a depuis longtemps été reconnu par le Président de la République qui l'a nommée sénateur à vie.

J'ai accueilli cette invitation à prendre aujourd'hui la parole non seulement comme un honneur, mais, je le répète et le souligne, comme un engagement significatif et délicat par rapport au moment, ou plutôt à la phase historique difficile que traverse actuellement l'Europe.

Cela fait maintenant des mois que le thème de l'Europe est quotidiennement présent et dominant dans la communication politique, dans l'information économique et dans l'attention des citoyens et des familles dans tous nos pays. Il est présent et dominant en termes critiques, du fait des préoccupations toujours croissantes sur les incertitudes de la vie quotidienne ainsi que sur notre destin et avenir commun. Aussi, et en même temps, la perception de ce qui nous lie, de ce qui lie nos sociétés et nos citoyens dans toute l'Europe - qui s'est au fur e à mesure unie dans un processus d'intégration démocratique inédit - s'est diffusée comme peut-être jamais auparavant.

D'où la responsabilité - que nous avons tous - de saisir l'occasion que les dramatiques évolutions du contexte socioéconomique, non seulement européen, nous ont imposée, pour nous expliquer avec nous-mêmes et réfléchir sur le passé et le présent. Il est essentiel de faire lumière sur le parcours accompli à partir du projet audacieux annoncé le 9 mai

1950, puisque ma génération est la dernière à avoir vécu la tragédie qui s'est abattue avec la deuxième guerre mondiale sur nos pays déjà flagellés par la première, et à conserver vivant le souvenir des divisions et destructions fatales dont nous dûmes nous relever. Et après plus d'un demi-siècle d'unité et de progrès continus, il faut maintenant débattre avec les citoyens - dans un rapport clair et convaincant - de la crise qui a frappé la zone Euro et offrir des réponses persuasives. Bref, il faut élucider clairement quelle est la mise en jeu pour notre continent. Et non seulement pour lui : en définitive, ce qui a été récemment dit par les non européens à propos du risque que nos difficultés peuvent comporter pour toute l'économie mondiale constitue d'une certaine façon la reconnaissance objective du poids qu'occupe l'Europe dans le monde d'aujourd'hui, bien que le contexte soit si différent du passé par l'effet d'une impétueuse transformation et mondialisation.

La réflexion tant rétrospective que projetée vers l'avenir que je sollicite ici ne fait donc pas abstraction des impératifs du présent, de la confrontation sur les choix auxquels l'Europe et ses institutions sont maintenant appelées, presque - pourrait-on dire - au jour le jour. J'ai le plus grand respect de l'effort qu'affrontent les chefs de gouvernement, les plus hauts responsables des institutions de l'Union et les policy-makers qui participent à la formation des décisions, ainsi que des dilemmes devant lesquels ils se trouvent depuis qu'une grave crise a frappé la zone Euro. Moi qui vous parle ne fais plus partie de cet ensemble, je suis un chef d'État sans pouvoirs exécutifs, mais je connais la fatigue du choisir et de l'agir. Et je me sens en même temps, en bien et en mal, coresponsable de l'expérience qui s'est accomplie dans les dernières décennies en Europe. Je m'en sens coresponsable, vu les fonctions que j'ai exercées par le passé dans notre Parlement national et dans le Parlement européen, pour quelque temps également dans le gouvernement italien et, pendant longtemps, dans le mouvement politique et culturel en faveur de l'unité européenne. Je voudrais pour cela que l'on comprenne l'esprit - ni récriminateur ni didactique - des considérations critiques que je m'appête à exposer.

Je ne m'attarderai pas sur les faits qui ont précédé la crise de la zone Euro, autrement dit la crise financière - avec ses indubitables origines et donc ses fortes projections dans l'économie réelle - amorcée sur échelle mondiale en septembre 2008 par l'effondrement de Lehman Brothers, mais dont les prémisses étaient déjà en œuvre depuis un an et demi. L'on connaît le jugement, difficilement contestable, sur la cause originaire et de fond de cette crise globale : elle réside dans l'endettement vers l'étranger de l'économie la plus avancée du monde ; dans la croissance, durant des années - aux Etats-Unis - des dépenses publiques et privées, dépassant les recettes de l'un et de l'autre secteur, qui ont ainsi alimenté un "développement sans épargne", et dans les énormes déséquilibres mondiaux qui en ont été la conséquence. Ce qui m'intéresse ici - et je me limiterai donc à cela - est de souligner ce qui a été indiqué comme l'un des points critiques qui, en plusieurs

décennies, ont fini par miner le système économique international : la thèse fallacieuse selon laquelle les marchés en général, et les marchés financiers en particulier, étaient capables de se régler à eux seuls et n'avaient donc pas besoin de régulation publique.

C'est précisément de la constatation des dégâts provoqués et du danger constitué par cette thèse qu'a jailli la conscience, chez les gouvernements de tous les continents, de la nécessité de mettre au point un nouveau système de règles capable de fonder une gouvernance économique mondiale efficace. C'est la tâche que s'est donnée et sur laquelle continue à travailler, avec difficultés et contradictions, une institution nouvellement créée, le G20.

Pour l'Europe, la question se pose en termes particuliers : à savoir, comme question également intrinsèque au développement du processus d'intégration que nous avons fait avancer jusqu'ici, dans le sens que nous devons adopter des révisions et des renforcements d'un système de règles et d'institutions communes déjà opérant. C'est autour de cette exigence aiguë que tourne la discussion, si problématique et intense, suscitée dans l'Union européenne, dans la zone Euro et dans ses différentes expressions institutionnelles, par la crise grecque, les crises irlandaise et portugaise, mais aussi les tensions et les risques qui ont frappé l'Espagne et l'Italie en termes de crise de la dette souveraine.

À cela, les institutions européennes et les gouvernements nationaux ont et continuent à réagir par des mesures extraordinaires et d'importantes innovations, telles que la création de trois nouvelles autorités de supervision et surtout de l'institution du Fonds européen de stabilité financière (FESF), auquel un Mécanisme permanent est destiné à succéder en 2013 pour poursuivre ses objectifs de manière systématique et non à terme. Et il faut apprécier la contribution qui est parvenue et vient encore de la Banque Centrale Européenne, en comblant même un certain vide politique et institutionnel.

Je ne peux pas - et je n'en ai d'ailleurs pas le titre - tirer les sommes de l'ensemble des décisions et des interventions par lesquelles le Conseil Européen, avec l'Eurogroupe, a au fur et à mesure marqué cette évolution, dernièrement le 21 juillet passé et encore ces jours-ci. Il faut tenir également compte de l'important paquet de mesures législatives, promulgué conjointement par le Conseil, la Commission et le Parlement, sur la gouvernance économique. Dans les limites et dans la logique de mon exposé j'énoncerai simplement quelques observations sur les incertitudes et les contrastes qui ont pesé sur le chemin de l'Union durant 2011 et qui touchent de manière révélatrice des écueils fondamentaux irrésolus par rapport au projet européen commun et à son avenir.

La grande question est celle de ce qu'a représenté le choix de la monnaie unique et, par conséquent, la naissance de l'Euro ; et c'est en même temps celle, plus en général, de la suite à donner - et qui n'a pas été donnée - au Traité de Maastricht. Ce Traité a représenté une avancée historique - et reste une pierre milliaire - du processus d'intégration

européenne : le choix de la monnaie unique en a été une partie intégrante, mais non séparable de son plus vaste cadre d'ensemble. Le parcours duré plusieurs années qui déboucha sur Maastricht - jamais préparation d'un Traité Européen n'a été plus attentive, graduelle, méditée et discutée - et les décisions finales, laborieusement atteintes, portent l'empreinte de leaderships clairvoyants des pays alors membres de la Communauté, et surtout des trois plus grands pays fondateurs. Pour l'Italie, des hommes de gouvernement qui ont guidé le semestre de présidence européenne dans la seconde moitié des années 90 et ont fortement concouru à définir le Traité - parmi eux il me plaît de nommer Guido Carli - et des diplomates de valeur et civil servants de la race des Carlo Ciampi, Tommaso Padoa Schioppa, Mario Sarcinelli et Mario Draghi. Pour l'Allemagne, plus que quiconque, Helmut Kohl, qui comprit avec exceptionnelle lucidité et courage la nécessité de lier dans une perspective commune l'unification allemande, devenue désormais réalisable, et un bond en avant sur la voie de l'union économique, monétaire et politique de l'Europe. Et, pour la Commission européenne, le président Jacques Delors, auteur du Rapport décisif de 1989.

C'est à Maastricht, accueillant les fruits et les héritages des trois Communautés préexistantes, qu'est née l'Union européenne. Et il ne s'est certes pas agi d'une mutation sémantique, mais d'un changement au sens politique et d'un élargissement décisif d'horizons et d'objectifs. À son centre s'est incontestablement placée la perspective rapprochée de l'introduction de la monnaie unique et l'institution d'un Système européen de banques centrales et d'une Banque centrale européenne. Le grand projet d'intégration énoncé en mai 1950 et qui avait décollé en 1951-52 avec la signature et l'entrée en vigueur du Traité constitutif de la CECA, atteignait ainsi un niveau et touchait une profondeur de valeur historique, en transférant la souveraineté monétaire au niveau supranational, attribut qui, à l'égal du glaive, de l'armée, était dans toute doctrine réservé aux États nationaux. Lorsque, aujourd'hui, tous ceux d'entre nous qui ont un rôle institutionnel ou de gouvernement dans l'Union disent avec tant de force que l'Euro est un pilier essentiel de l'Europe unie, nous nous référons avant tout à la valeur historique de son introduction dans l'esprit d'une Europe fédérale. Valeur qu'Altiero Spinelli, s'il avait été encore en vie, aurait assumé mieux que quiconque, comme couronnement de ses batailles prophétiques.

À l'appui de notre affirmation, il est juste de documenter et de mettre en évidence les bénéfices que l'existence de l'Euro a apportés à tous les pays qui y ont adhéré - aucun excepté. Face aux turbulences de cette difficile année 2011, il est juste et nécessaire de le faire plus que nous ne l'avons fait, en hésitant parfois à réagir aux vagues d'opinion fondées sur la désinformation et la diffusion de mesquins préjugés nationaux. Mais cela ne suffit pas. Il est indispensable d'attirer l'attention sur deux autres éléments.

Le premier concerne la genèse du choix de la monnaie unique. Celle-ci a été conçue et adoptée non sur la base d'un schéma abstrait, par respect d'une vision préjudicielle de type fédéraliste, mais sur la base de l'évolution réelle de la construction européenne, en obéissant à sa nécessité interne, désormais mûre. Indicative avait été, dans les années 80, l'expérience du Système Monétaire européen, dont les limites s'étaient dégagées au fur et à mesure que l'on avançait vers la pleine réalisation des principes promulgués dans le Traité constitutif de la Communauté européenne et l'achèvement du marché unique. Inéluctable devenait le problème énoncé par Tommaso Padoa Schioppa avec la formule du "quatuor inconciliable": libre-échange, libres mouvements de capitaux, taux de change fixes et autonomie des politiques monétaires et macroéconomiques nationales dans un système d'États souverains ne peuvent coexister longtemps. On ne pouvait en sortir - dans l'Europe en voie d'intégration croissante - qu'avec le passage à l'union monétaire. C'était là une nécessité objective dont la conscience ne faisait qu'augmenter.

Le deuxième élément sur lequel attirer l'attention est le véritable contenu des discussions récentes - en cours depuis des mois - et des décisions ultérieures à prendre au niveau européen. Aucun argument consistant n'a été avancé pour mettre en question la validité du choix de l'Euro et son irréversibilité : déjà au début des années 90, lorsque l'on fit ce choix, il n'y avait pas d'alternative à l'Union monétaire ; et il n'y en a aujourd'hui aucune à la poursuite de son chemin. Le véritable nœud est constitué par le rapport entre union monétaire et union politique : celui-ci était en effet bien présent à l'esprit de ceux qui prirent part à la préparation du Traité de Maastricht et à sa négociation finale. Mais qu'est-ce qu'il manqua alors et qu'est-ce qui a surtout manqué après?

Le concept d'union politique a souvent été évoqué de manière assez indéfinie. En termes généraux, l'on peut affirmer que l'origine et l'empreinte du processus d'intégration européenne, ont incontestablement été politiques. Ce n'est pas par hasard qu'il a été conçu en partant de l'objectif de la réconciliation franco-allemande comme condition pour la paix au cœur de l'Europe. Au cours de ses quarante années de vie, la Communauté a en effet assumé une dimension internationale, s'est dotée d'un outil de coopération en politique étrangère et a joué un rôle non négligeable dans la sphère des relations internationales. Et dans son développement plus en général, la construction communautaire a pris de multiples autres dimensions, non purement fonctionnelles par rapport aux exigences du marché commun.

Ceci dit, avec la transformation de la Communauté en Union, de nouveaux objectifs politiques s'imposaient et trouvèrent en effet place dans le Traité de Maastricht : une politique étrangère et de sécurité commune, une citoyenneté européenne, un rôle accru du Parlement européen. Mais la matière du contentieux, la substance d'un processus d'union politique se trouvait dans un ultérieur et décisif élargissement de la souveraineté partagée

à exercer en commun au niveau européen par rapport à la souveraineté des États nationaux. C'est ainsi que fut accompli le pas si important et audacieux consistant à déplacer la souveraineté monétaire au niveau supranational : mais cela pouvait-il suffire ? Ou les éléments d'"accompagnement" qui furent prévus dans le Traité, en ce qui concerne notamment la discipline budgétaire des États membres adhérents à l'Euro, pouvaient-ils suffire? Et les orientations de simple coordination des politiques économiques nationales comme celles auxquelles - des années après Maastricht - fut confiée l'ambitieuse Stratégie de Lisbonne en la condamnant à l'échec, pouvaient-elles suffire?

Lorsque, en avril 1989, le Chancelier de l'Échiquier anglais répliqua au Rapport du Comité Delors en relevant que "l'union monétaire exigerait l'union politique, et celle-ci n'est pas à l'ordre du jour", il avait sans aucun doute saisi le point crucial. Il y a aussi eu des européistes convaincus et sincères qui auraient voulu laisser en suspens la décision sur la monnaie unique pour l'ancrer à la naissance plus ou moins lointaine d'une Fédération européenne : mais c'était là une prétention non réaliste par rapport à la maturité du passage à l'union monétaire. Ce que l'on pouvait plutôt postuler était le passage contextuel à une politique monétaire, à une politique fiscale et budgétaire et à une politique macroéconomique, toutes résolument confiées à une souveraineté européenne partagée. Et c'est là le nœud politique auquel on se heurte actuellement.

C'est seulement en avançant dans cette direction que l'on peut garantir les principes, les valeurs et les objectifs qui nous tiennent tous à cœur : stabilité financière, coresponsabilité et solidarité, croissance compétitive de l'économie européenne dans son ensemble selon la vision que le Chancelier Madame Merkel, il y a un an, a revendiquée ici avec des accents passionnés comme modèle propre à l'Europe unie. "Un modèle de société et un mode de vie", - a-t-elle dit - "conjuguant la force de la compétitivité avec la responsabilité sociale". Et je n'ai pas besoin de rappeler à ce propos l'importance de la Charte sociale européenne dont nous célébrons le cinquantième anniversaire.

Mais alors, le moment n'est-il pas venu de reconnaître que, devant la crise de la Grèce et de la zone Euro, dans certains pays se sont manifestées dans ces derniers mois des hésitations et des résistances, qui ont donné le sentiment d'un obscurcissement du principe de solidarité? Le moment n'est-il pas venu de surmonter ce qui est apparu un tabou par rapport même aux plus diverses hypothèses d'introduction de Bonds européens? De surmonter les réserves persistantes à l'adoption de normes et de moyens efficaces pour poursuivre une stratégie de développement commune ? Et je parle de celle que la Commission a proposé pour 2020, mais dont il faut garantir l'efficacité contraignante et la mise en œuvre effective. Et comment ne peut-on ne pas voir la contradiction insurmontable entre l'exigence d'un bond en avant dans le processus d'intégration, dans

l'affirmation et la capacité de réalisation de l'Europe unie, et une approche restrictive à l'épreuve des perspectives financières de l'Union pour la période 2014-2020? Ces questions, nous devrions tous nous les poser à nous-mêmes.

Il est clair que chacun des Etats nationaux membre de la zone Euro doit faire son devoir, s'assumer ses responsabilités jusqu'au fond. Parmi eux, certainement l'Italie : la culture de la stabilité financière a eu dans mon pays ses éminents et cohérents partisans dans l'exercice de leurs fonctions publiques, mais elle n'a pas longtemps prévalu. Et bien, nous ne pouvons plus maintenant tergiverser devant l'impératif catégorique d'un effort consistant et constant pour abattre notre dette publique, ni rester indécis face aux réformes structurelles à adopter pour qu'une nouvelle et plus intense croissance économique et sociale devienne possible. Il s'agit d'épreuves d'une dureté incontestable auxquelles nous devons nous mesurer ; et nous avons commencé ces derniers mois à le faire, mais nous devons faire encore beaucoup, sans délai. Et aucune force politique italienne ne peut continuer à gouverner, ou poser sa candidature à gouverner, sans se montrer consciente des décisions, même impopulaires, qu'il faut prendre maintenant dans l'intérêt national et dans l'intérêt européen. Guido Carli, gouverneur de la Banque d'Italie de 1960 à 1975, écrivait peu de temps après la signature de Maastricht : "la classe politique italienne ne s'est pas rendue compte qu'en approuvant le traité elle s'est mise dans la condition d'avoir déjà accepté un changement d'une telle portée qu'elle y passerait difficilement indemne". Ce sont des paroles encore actuelles.

Chacun doit s'assumer ses propres responsabilités, mais nous devons tous ensemble répondre aux questions d'actualité et de perspective que j'ai suggérées tout à l'heure. Dès le moment de la naissance et des premiers pas du projet d'intégration européenne, l'entente entre la France et l'Allemagne a joué un rôle essentiel : il suffit de rappeler encore une fois les figures de Schuman et d'Adenauer, et en même temps, celle d'Alcide De Gasperi. En tant qu'italiens qui vantons un long parcours de soutien constant et déterminant du projet européen, nous respectons encore aujourd'hui l'irremplaçable apport de ces deux grands pays européens amis et de leurs leaders.

Comme toujours, nous respectons de manière particulière le dévouement de l'Allemagne à la cause européenne, et nous en admirons les succès obtenus comme grand pays démocratique sur le plan économique et social, ainsi que dans le domaine de la stabilité monétaire, tout en comprenant les raisons historiques de son attachement à ce pilier essentiel. Nous exprimons amicalement notre préoccupation pour ce qui apparaît une réticence à accepter d'autres transferts, désormais inévitables, de souveraineté - et donc de décisions à la majorité - au niveau européen. Au fond, le Chancelier allemand et le Président français ont ces derniers temps avancé des propositions - par la suite traduites en

partie dans le Pacte Euro Plus - visant à outrepasser la division rigide que l'on voulut insérer dans le Traité en vigueur pour protéger les compétences des États nationaux, contre une extension progressive de celles de l'Union.

La conscience qu'il est indispensable de devoir procéder au-delà des limites encore en vigueur, non seulement dans le Traité constitutionnel qui a ensuite avorté, mais aussi et encore plus dans le successif Traité de Lisbonne, devrait devenir commune à tous les leaderships de nos pays. L'exigence de "plus d'Europe", posée de manière univoque dans les appels riches en indications concrètes qui se succèdent, signées par d'éminentes personnalités européennes, est devenue péremptoire, de manière de plus en plus évidente, dans un monde - secoué qui plus est par une crise comme celle actuelle - où aucun pays européen, même le plus grand et le plus efficient, peut "se sauver tout seul" et exercer un rôle significatif avec ses seules forces.

Ce "plus d'Europe", envisagé par antithèse à une tendance indéniable aux repliements nationaux, voire même nationalistes, sollicite de la part des institutions de l'Union l'exercice de plus grands pouvoirs décisionnels dans un climat de respect réciproque et de collégialité renouvelée, au-delà des propositions des divers gouvernements dans la phase de formation des orientations et des décisions. La collégialité du Conseil est confiée à la garantie du Président stable institué par le Traité de Lisbonne ; pour la Commission, elle repose également sur le rôle du Président, encore qu'elle serait certainement favorisée par une réforme - prévue pour après 2014 - qui définirait, sur la base de nouveaux critères, pour la Commission une composition plus restreinte et indépendante de conditionnements nationaux. La méthode communautaire - qui voit en particulier le Parlement Européen jouer un rôle paritaire et de premier plan - reste incompatible avec une dérive intergouvernementale, mais reconnaît un juste espace à l'"action coordonnée des États membres" sur laquelle le Chancelier allemand posait l'accent. L'essentiel est de ne pas mortifier la fonction des institutions plus proprement supranationales, la Commission et le Parlement.

Évitons néanmoins d'alimenter une polémique fallacieuse comme celle sur le spectre d'un terrible super État européen, nouveau Léviathan. L'issue à laquelle l'on doit tendre n'est pas une réplique du modèle - qui s'est réalisé au cours de l'Histoire dans les nations européennes - d'un Etat plus ou moins centralisé et lourdement bureaucraté, mais une construction à plusieurs niveaux, plus complexe et articulée, réglée par un principe de subsidiarité flexible.

Il faut toutefois se demander si une plus conséquente mise en commun, au niveau de l'Union, de souveraineté et de pouvoirs décisionnels exige maintenant un nouveau Traité. La question n'est pas dénuée de fondement et ne saurait être simplement mise de côté.



Mais l'expérience, que j'ai vécu personnellement, de l'échec, par référendum, du Traité constitutionnel, déjà modifié dans quelque innovation au cours de la Conférence intergouvernementale, et de la longue et exténuante saison des ratifications du Traité de Lisbonne, m'incite à suggérer un maximum de pondération. Il faut prêter attention à la délimitation de ce qui doit être révisé dans le Traité et surtout viser à dépasser l'obligation de l'unanimité des ratifications. En ouvrant le chantier d'un nouveau Traité, il y a en outre le risque qu'un vide ou un état d'attente se détermine, alors que l'on peut et l'on devrait travailler avant tout et tout de suite pour saisir les possibilités présentes dans le Traité en vigueur, même en vue de renforcer la discipline budgétaire et la surveillance sur les orientations de politique économique dans la zone Euro.

Pour conclure : concentrons-nous sur ce qu'il faut faire dans la phase actuelle, en essayant en même temps de regarder plus loin pour proposer à nouveau le discours sur l'Europe aux générations plus jeunes.

Nous ne laisserons pas l'Euro céder aux attaques de la spéculation et aux vagues de panique dans les marchés financiers : que personne ne se fasse d'illusions à ce propos. Et que personne ne pense voir vaciller toute la construction européenne : avec l'Euro, elle s'est depuis 10 ans dotée d'un nouveau pilier essentiel et de nouvelle force, mais elle s'est définie et consolidée en 60 ans comme quelque chose de très vaste, allant bien au-delà de sa dimension strictement économique et enfin monétaire. Un continent s'est graduellement uni, riche - dans ses diversités - en traditions et en ressources, en donnant lieu à un processus d'intégration qui est devenu un point de repère pour le monde entier. Une communauté de valeurs s'est forgée et, avec elle, une communauté de droit complexe et articulée, sous le signe de la liberté et de la démocratie. D'où la savante élaboration - quel extraordinaire unicum! - d'un droit communautaire, sur le développement et le respect duquel veille un système de Cours de garantie suprême. De la création d'un espace de liberté, sécurité et justice à l'introduction d'une Charte des droits fondamentaux de l'Union, il y a eu un continuel élargissement d'horizons du projet européen. Et en même temps, la perspective d'une commune vision et capacité d'action européenne dans le domaine des relations internationales de la défense et de la sécurité, s'est définie.

Je ne sous-estime pas tout ce que le bilan de la construction européenne présente d'insatisfaisant. Mais ce que je veux dire est qu'elle a désormais des fondements si profonds, qu'entre nos sociétés, nos institutions, les forces sociales, les citoyens et les jeunes de nos pays une interconnexion et compénétration tellement enracinées se sont créées, que rien ne saurait nous faire revenir en arrière et qu'un effritement de cette construction est impensable. Quiconque pense, ou imagine, le contraire doit abandonner ses velléités.

Mais nous, hommes et femmes de toute part de l'Europe, nous devons retrouver la conscience et l'orgueil du projet et du processus d'intégration qui nous ont unis. Et, spécialement aux jeunes, je dis : votre avenir est ici, non dans un quelconque "ailleurs" et d'autant moins dans une fermeture de nos pays sur eux-mêmes, dans un impossible retour au passé.

Tout a changé par rapport au point de départ, la lointaine année 1950. Mais de nouvelles, et de très fortes, motivations nous soutiennent : la mission de l'Union d'États et de peuples auxquels nous avons donné une force croissante est, dans une mondialisation dérégulée qui pourrait nous submerger, de faire vivre notre identité, notre exemple et notre modèle d'intégration et d'unité, l'inéluctable singularité de notre apport au développement historique et à l'avenir de la civilisation mondiale.

C'est à cette mission que nous devons nous inspirer, surtout maintenant que nous voyons et touchons de près les inégalités, les déséquilibres et les injustices qui ont fini par se dégager et se dégagent encore, dûs à la pression d'oligarchies irresponsables et de la financiarisation exaspérée de ces derniers temps. Une Europe encore plus intégrée et déterminée est le seul domaine de référence, sans alternative, au sein duquel il est possible d'opérer pour ouvrir à nouveau un sentier de développement durable dans nos pays, en vue de conjurer le danger qui incombe le plus sur les jeunes, celui d'une lourde récession, d'un avenir sans opportunités de travail et d'affirmation sociale pour toute une génération.

Aux jeunes, je dis donc : misez sur l'Europe, et tout particulièrement sur l'engagement de socialité qui a toujours été propre et distinctive de la vision européenne du développement de l'économie. C'est un engagement qu'il faut plus que jamais relancer aujourd'hui. Je me souviens que lors des discussions qui préparaient le Traité de Maastricht et le choix de la monnaie unique, l'on proposa également- malheureusement sans succès - que soit adopté, comme l'un des critères de convergence entre les économies européennes en vue de l'adhésion à l'Euro, celui d'un taux-limite de chômage et surtout de chômage des jeunes. C'est un exemple de l'inspiration sociale qu'il faudrait fortement récupérer, en l'actualisant.

Une re-proposition résolue des raisons anciennes et nouvelles du projet européen, auprès de l'opinion publique, parmi les larges masses de citoyens et de jeunes, demande ce qui a amplement manqué sur le plan de la légitimation et de la validité démocratique : à savoir, un débat public transparent ; une compétition politique au-delà des frontières nationales qui puisse aussi déboucher sur l'élection directe du président de l'organe de gouvernement de l'Union ; la croissance, finalement, d'acteurs politiques et sociaux structurés au niveau européen ; une dimension parlementaire dans laquelle puissent s'intégrer les représentants

dans le Parlement européen, - arrivés à un si grand rôle incisif - et les représentants dans les parlements nationaux ; un réseau de relations institutionnelles impliquant largement les autonomies régionales et locales.

N'est-ce pas là un programme susceptible de stimuler et de mobiliser les jeunes générations, en les réconciliant avec la politique?

L'engagement de ceux qui croient au projet européen comme choix incontournable pour l'avenir, doit se faire exigeant. En octobre 1989, lors d'un autre moment historique crucial, parlant ici à l'inauguration de l'Année académique, Jacques Delors a dit : "J'ai toujours été un adepte de la politique des petits pas, mais je m'en éloigne aujourd'hui parce que le temps nous est compté. Un saut qualitatif est nécessaire tant en ce qui concerne notre conception de la Communauté qu'en ce qui concerne nos modes d'action extérieure".

Or, dans ces années-là, avec le Traité de Maastricht et l'Euro, un saut de qualité fut accompli. Il est temps d'en accomplir un autre, encore plus décisif.